REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1104

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Rives de Saône - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Individualisation d'autorisation de programme partielle

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009

Délibération n° 2009-1104

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Fontaines sur Saône
objet :	**Rives de Saône - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Individualisation d'autorisation de programme partielle**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine engage un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La stratégie opérationnelle du projet-directeur a permis d'identifier des projets de nature différente sur l'ensemble du périmètre, parmi lesquels l'aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône d'ici le début d'année 2014.

Ce site, situé au droit du quai Jean Baptiste Simon, est limitrophe du centre-ville de Fontaines sur Saône et de différents quartiers d'habitation. Il est aussi séparé de ces quartiers par un système viaire prégnant de par son aménagement et les usages qu'il accueille. Il est à proximité du site des Guinguettes de Rochetaillée sur Saône et du site de l'île Roy qui sont aussi intégrés à la stratégie opérationnelle du projet directeur rives de Saône. Le ruisseau des Ravins débouche aussi sur le périmètre. La passerelle actuelle qui permet de maintenir la continuité des cheminements sur la promenade nécessite une réfection importante qui doit surtout lui permettre de résister aux crues de la Saône et du ruisseau.

Les principaux objectifs poursuivis par cet aménagement sont de renforcer les usages, notamment de promenade, au plus près de la rivière, mais aussi de relier les quartiers, notamment le centre-ville et son centre commercial (riverains, activités limitrophes, etc.) aux rives pour permettre une réappropriation de ces dernières, tout en favorisant et en développant les usages existants ou futurs. La route départementale apparaît comme une coupure importante entre les rives et le centre-bourg.

Les accroches de part et d'autre de la halte fluviale avec la promenade et les quartiers limitrophes seront renforcées. Le caractère paysager du site, son intégration dans l'ensemble du périmètre rives de Saône, seront des atouts à conserver et magnifier dans le programme proposé. Enfin, la proximité du site des Guinguettes de Rochetaillée sur Saône doit nécessairement être prise en compte. L'opportunité de relier les deux sites sera étudiée et évaluée au regard des lieux, des usages possibles et des caractères paysagers des sites, mais aussi des contraintes techniques.

Pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace, diverses études préalables à la programmation sont nécessaires :

- études techniques de stabilité des perrés et des accroches aux rives limitrophes,
- études techniques de traitement du ruisseau,
- études déplacements,
- études urbaines et de programmation,
- levés topographiques et bathymétriques (dont réseaux).

Le coût prévisionnel global de ces études est estimé à 130 000 € TTC.

Elles seront lancées au 4° trimestre 2009 pour un rendu au 1er trimestre 2010. Elles permettront d'élaborer le programme de consultation de maîtrise d'œuvre ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des études préalables en vue de l'aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône dans le cadre du projet Rives de Saône, pour un coût global prévisionnel de 130 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 2077 Rives de Saône promenade de Fontaines sur Saône pour un montant total de 130 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 90 000 € en 2009
- 40 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.